Bulletin municipal

n° 35

Quilly

Juillet 2014

Bonnes vacances !

GARAGE LEGROS sarl

VENTE NEUF ET OCCASION
MÉCANIQUE
TÔLERIE - PEINTURE
DÉPANNAGE TOUTES MARQUES
RECHARGE CLIMATISATION

26 RUE DE BRETAGNE - 44750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 78 - Fax 02 40 56 71 60
gge.legros@wanadoo.fr

Pompes Funèbres • Salons Funéraires
PERCHE

•ARTICLES
•MARBRERIE
•DÉMARCHE MAIRIE
•DEVIS GRATUIT
•CONTRAT OBSÈQUES

2 SALONS FUNÉRAIRES

Tél. 02 40 56 44 44 Rue des Fresches Noires • CAMPBON

COIFFURE MIXTE

BUGEL Geneviève

14 Grande Rue - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 91 80 97

Plomberie - Chauffage - Énergies Renouvelables
Électricité - Appareils Ménagers

Service après-vente

Ets AGASSE

2 rue du Bois Joli - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 32 - Fax 02 40 88 17 95
agasse.ets@wanadoo.fr - *www.proxiconfort-agasse.fr*

SARL Entreprise ORAIN

Travaux agricoles
Élagage Scie - Broyage

7 bis rte de Notre-Dame-de-Grâce
44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 29

HYPER U SAVENAY

U DRIVE coursesu.com
U location Tél. 02 40 588 312

OUVERT
du lundi au samedi
de 8h30 à 20h00

flunch
Ouvert tous les jours

Parc Commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY - 02 40 588 300
www.hyperu-savenay.com

GENERALI

• PROXIMITÉ
• DISPONIBILITÉ
• CONSEILS

Agence Jérôme Urvoy

• PARTICULIERS - PROFESSIONNELS •

10 bis bd Branly - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 44
www.assurances-urvoy-savenay.fr
N° Orias : 07 038 085

Entreprise de maçonnerie

CARRELAGE, DALLAGE, BRANCHEMENT TOUT-À-L'ÉGOUT
NEUF ET RÉNOVATION

C.J.M. S.A.R.L. Christian JOUIN

N° 31 - La Crochardais - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 91 84 50 - Fax 09 70 61 08 96

BOIS PLUS MAGASIN

TOUT FAIRE BOIS
www.bois-plus.net

LE POINT DU JOUR – 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 89 89 – Fax 02 28 01 66 24
sarlboisplus@orange.fr

Permanences des **ÉLUS**

2e semestre 2014
de 10 h 00 à 12 h 00

Valérie GAUTIER
Maire, responsable du CCAS :

- 30 août 2014
- 4 octobre 2014
- 8 novembre 2014
- 13 décembre 2014

Jean-Michel SYLVESTRE
1er adjoint, chargé par délégation de la voirie, des équipements et des espaces verts, et de l'urbanisme :

- 6 septembre 2014
- 11 octobre 2014
- 15 novembre 2014
- 20 décembre 2014

Marie-Ange OHEIX
2e adjoint, chargée par délégation du restaurant scolaire, de l'information et des salles communales :

- 13 septembre 2014
- 18 octobre 2014
- 22 novembre 2014
- 27 décembre 2014

Gervais BUGEL
3e adjoint, chargé par délégation du budget et des finances communales, des affaires sportives et des bâtiments communaux :

- 20 septembre 2014
- 25 octobre 2014
- 29 novembre 2014
- 3 janvier 2015

Flavie BIGET
4e adjoint, chargée par délégation des affaires scolaires et des affaires culturelles :

- 27 septembre 2014
- 31 octobre 2014
- 6 décembre 2014

Le mot du **maire**

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales du 23 mars dernier.

Notre équipe est au travail, les commissions sont en place, la liste se trouve dans ce bulletin.

Le nouveau conseil s'implique avec beaucoup de conviction dans ses fonctions et responsabilités avec le soutien de l'ensemble du personnel.

Nous mettons en place dès la rentrée de septembre l'aménagement des rythmes scolaires, les TAP (temps d'activités périscolaires) à l'école publique.

Nous pensions mettre en œuvre la deuxième phase de l'école publique mais malheureusement les finances communales ne nous permettent pas de lancer ce projet pour le moment. Nous sommes dans l'obligation de le différer.

Les congés d'été arrivent à grands pas. Profitez-en bien pour ceux qui ont la chance d'en avoir et bon courage aux autres.

Bel été à tous !

Valérie GAUTIER

MAIRIE HORAIRES D'ÉTÉ

Du 7 juillet au 23 août inclus

Lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi : Fermé

NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

De gauche à droite :
Flavie BIGET,
Laurent THEBAUD,
Gaëtane LE SAUSSE,
Jean-Michel SYLVESTRE,
Emmanuelle DUCHESNES,
Gervais BUGEL,
Françoise VERCHERE,
Jean-Marc PLISSONNEAU,
Valérie GAUTIER,
Arnaud GUICHON,
Marie-Ange OHEIX,
Ludovic ORAIN,
Alexandra LEBLANC,
Laurent LOQUET,
Claudie GERARD.

Valérie GAUTIER
Maire
• Présidente du CCAS
Conseillère communautaire
Vice-présidente - Commission enfance & jeunesse de la CCLS

Jean-Michel SYLVESTRE
1er Adjoint
• Voirie
• Équipements et espaces verts
• Urbanisme
Conseiller communautaire

Marie-Ange OHEIX
2e Adjoint
• Restauration scolaire
• Information
• Salles communales
Conseillère communautaire

Gervais BUGEL
3e Adjoint
• Budget et finances locales
• Affaires sportives
• Bâtiments

Flavie BIGET
4e Adjoint
• Affaires scolaires
• Affaires culturelles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

APPEL d'OFFRES	GAUTIER Valérie
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	GAUTIER Valérie
	SYLVESTRE Jean-Michel
	OHEIX Marie-Ange
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME - HABITAT	SYLVESTRE Jean-Michel
	ORAIN Ludovic
	PLISSONNEAU Jean-Marc
ENVIRONNEMENT	SYLVESTRE Jean-Michel
	THEBAUD Laurent
	VERCHERE Françoise
MOBILITÉ - DÉPLACEMENTS	BUGEL Gervais
	LOQUET Laurent
	PLISSONNEAU Jean-Marc
FINANCES - MUTUALISATION	GAUTIER Valérie
	BUGEL Gervais
	VERCHERE Françoise
SPORT	BUGEL Gervais
	LOQUET Laurent
	ORAIN Ludovic
CULTURE	BIGET Flavie
	DUCHESNES Emmanuelle
	GUICHON Arnaud
EMPLOI - INSERTION SOLIDARITÉ	GAUTIER Valérie
	BUGEL Gervais
	DUCHESNES Emmanuelle
TOURISME	OHEIX Marie-Ange
	LEBLANC Alexandra
	LE SAUSSE Gaëtane
ENFANCE - JEUNESSE	BIGET Flavie
	OHEIX Marie-Ange
	DUCHESNES Emmanuelle

Conseil de développement :
- PLISSONNEAU Jean-Marc
- VERCHERE Françoise

DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS	LISTE CONSEIL MUNICIPAL	LISTE HORS CONSEIL
AFFAIRES SCOLAIRES	**1 - BIGET Flavie** 3 - DUCHESNES Emmanuelle 3 - GAUTIER Valérie 4 - LE SAUSSE Gaëtane 5 - OHEIX Marie-Ange 6 - ORAIN Ludovic	
AFFAIRES SOCIALES (CCAS)	**GAUTIER Valérie (Président)** 1 - BUGEL Gervais 2 - GERARD Claudie 3 - ORAIN Ludovic 4 - PLISSONNEAU Jean-Marc 5 - SYLVESTRE Jean-Michel 6 - VERCHERE Françoise	1 - BELLIOT Jacques 2 - DEPARDIEU Jean-Pierre 3 - DANO Véronique 4 - LEVESQUE Marie-Thérèse 5 - MORILLE Maryline 6 - THOMAS Evelyne
AGRICULTURE	**1 - SYLVESTRE Jean-Michel** 2 - GAUTIER Valérie 3 - GUICHON Arnaud 4 - ORAIN Ludovic	1 - MORILLE François 2 - MORNET Claudine
APPEL D'OFFRES	**Titulaires :** 1 - GAUTIER Valérie 2 - SYLVESTRE Jean-Michel 3 - OHEIX Marie-Ange 4 - GUICHON Arnaud **Suppléants :** 1 - BUGEL Gervais 2 - THEBAUD Laurent 3 - VERCHERE Françoise	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	**1 - BUGEL Gervais** 2 - GAUTIER Valérie 3 - LOQUET Laurent 4 - ORAIN Ludovic 5 - PLISSONNEAU Jean-Marc 6 - SYLVESTRE Jean-Michel 7 - THEBAUD Laurent	1 - BAUTHAMY Johann 2 - BRIAND Pascal 3 - ORAIN Yves
CIMETIÈRE	**1 - GAUTIER Valérie** 2 - GUICHON Arnaud 3 - OHEIX Marie-Ange 4 - SYLVESTRE Jean-Michel	
CULTURE - PATRIMOINE	**1 - BIGET Flavie** 2 - DUCHESNES Emmanuelle	1 - GATTEPAILLE M.-Paule
ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	1 **- SYLVESTRE Jean-Michel** 2- BUGEL Gervais 3 - GERARD Claudie 4 - ORAIN Ludovic 5- THEBAUD Laurent 6- VERCHERE Françoise	1 - BAUTHAMY Johann 2 - RIOT Yannick 3 - COUEDEL Christophe 4 - DEPARDIEU Jean-Pierre 5 - GATTEPAILLE René 6 - LEVESQUE Gérard
FINANCE-BUDGET	**1 - BUGEL Gervais** 2 - BIGET Flavie 3 - DUCHESNES Emmanuelle 4 - GAUTIER Valérie 5 - GUICHON Arnaud 6 - OHEIX Marie-Ange 7 - SYLVESTRE Jean-Michel 8 - VERCHERE Françoise	
GESTION DES SALLES	**1 - OHEIX Marie-Ange** 2 - BUGEL Gervais 3 - LOQUET Laurent 4 - THEBAUD Laurent	1- BRUNAS-CASSININ Anne 2- DANO Anthony 3- OHEIX Jérôme
INFORMATION COMMUNICATION ASSOCIATIONS	**1 - OHEIX Marie-Ange** 2 - BUGEL Gervais 3 - DUCHESNES Emmanuelle 4 - LEBLANC Alexandra 5 - LE SAUSSE Gaëtane 6 - PLISSONNEAU Jean-Marc GAUTIER Valérie (responsable publication du bulletin municipal)	1 - GATTEPAILLE Marie-Paule 2 - LEMERCIER Véronique
LISTE ELECTORALE	1 - **GAUTIER Valérie** 2 - DUCHESNES Emmanuelle 3- LEBLANC Alexandra 4- OHEIX Marie-Ange	• CHAUVEL Serge (délégué de l'administration)
PETITE ENFANCE JEUNESSE	1 - **OHEIX Marie-Ange** 2 - DUCHESNES Emmanuelle 3 - GAUTIER Valérie 4 - GERARD Claudie 5 - LEBLANC Alexandra 6 - LE SAUSSE Gaëtane	1 - ETRILLARD Charlotte 2 - ROLLAND Mathieu
RESTAURANT SCOLAIRE	**1 - OHEIX Marie-Ange** 2 - BIGET Flavie 3 - GAUTIER Valérie 4 - GERARD Claudie 5 - LE SAUSSE Gaëtane	1- VINET Sylviane 2- JAGOT Laurence 3 - LEGOUX Marie-Odile (école publique) 4 - GRANTAIS-ROUÉ Roselyne (école Ste-Thérèse) 5 - MAHEZ Jessica 6 - PROUST Jacques 7 - VEILLON Damien
SPORT	**1 - BUGEL Gervais** 2 - GUICHON Arnaud 3 - LOQUET Laurent 4 - ORAIN Ludovic 5 - SYLVESTRE Jean-Michel	1 - DANO Anthony 2 - ROUX Solange
URBANISME	**1 - SYLVESTRE Jean-Michel** 2 - LEBLANC Alexandra 3 - GAUTIER Valérie 4 - GUICHON Arnaud 5 - ORAIN Ludovic 6 - PLISSONNEAU Jean-Marc	
VOIRIE - ÉQUIPEMENTS	**1 - SYLVESTRE Jean-Michel** 2 - GAUTIER Valérie 3 - GUICHON Arnaud 4 - LEBLANC Alexandra 5 - LOQUET Laurent 6 - THEBAUD Laurent	1 - GUILLON Jean-Michel 2 - RIOT Yannick

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal du 20 janvier 2014 après avoir délibéré approuve :

- Le projet du programme local de l'habitat 2014-2019 (PLH) tel que présenté par la Communauté de Communes Loire et Sillon.
- La réalisation des travaux d'éclairage public par le SYDELA (Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique) dans le cadre du projet d'aménagement paysager de l'îlot Mairie / école pour un coût défini comme suit :
  - 4 269 € TTC pour l'éclairage du chemin piétonnier entre la mairie et le restaurant scolaire,
  - 19 507 € TTC pour l'effacement des réseaux du haut de la perrière,
  - 10 357 € TTC pour la modification des éclairages situés rue de la mairie.
- La décision modificative relative aux dépenses de fonctionnement du budget général à la demande du Trésor Public de Savenay :
  - article 658 : +0,20 €
  - article 63512 : -0,20 €.

Le Conseil municipal du 17 février 2014 après avoir délibéré approuve :

- Le plan local d'urbanisme (PLU) conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme.
- Le zonage d'assainissement des eaux usées qui sera annexé au plan local d'urbanisme approuvé.
- La modification des statuts de la Communauté de Communes Loire et Sillon relative à la prise de compétence « Réalisation d'actions foncières et viabilisation des terrains », conformément aux dispositions de l'article L.221-1 et l'article L300-1 du code de l'urbanisme.
  Cette modification rentre dans le cadre de la réalisation du gymnase de Quilly.
- L'attribution de la mission SPS (coordination, sécurité et protection de la santé) pour les travaux d'aménagement paysager de l'îlot Mairie / école à l'Entreprise Bureau Veritas pour un montant de 1 728 € TTC.
- L'intervention du FDGDON 44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique) pour assurer le contrôle des populations de rongeurs aquatiques.
- Le maintien de l'imputation en section d'investissement d'une dépense d'équipement initialement prévue en 2013 relative à l'acquisition d'une vitrine pour le cimetière communal.

Le Conseil municipal du 17 mars 2014 après avoir délibéré approuve :

- L'institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles.
  Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles.
- L'application du droit de préemption urbain sur le territoire communal inscrit en zone U et AU du plan local d'urbanisme approuvé le 17 février 2014.
- Le compte administratif 2013 – budget principal ❶
- Le compte de gestion 2013 – budget général, tel que dressé par le Receveur et visé et certifié par l'Ordonnateur.
- Le compte administratif 2013 – budget locatifs sociaux ❷
- Le compte de gestion 2013 – budget locatifs sociaux, tel que dressé par le Receveur et visé et certifié par l'Ordonnateur.
- L'affectation du résultat de fonctionnement 2013 – budget général, comme suit :
  Report de fonctionnement à l'article 002 : 224 123,99 €.

❶

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
LIBELLE	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**
Résultat reporté		96 605,57 €		232 462,38 €		329 067,55 €
Opération	258 874,04 €	316 241,38 €	988 885,58 €	980 547,19 €	1 247 759,62 €	1 296 788,57 €
TOTAUX	**258 874,04 €**	**412 846,95 €**	**988 885,58 €**	**1 213 009,57 €**	1 247 759,62 €	1 625 856,52 €
Résultat clôture		**153 972,91 €**		**224 123,99 €**		**378 096,90 €**

❷

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
LIBELLE	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**RECETTES**
Résultat reporté	31 559,53 €				31 559,53 €	
Opération	42 818,25 €	38 776,13 €	11 765,05 €	52 242,05 €	54 583,30 €	91 018,18 €
TOTAUX	**74 377,78 €**	**38 776,13 €**	**11 765,05 €**	**52 242,05 €**	**86 142,83 €**	**91 018,18 €**
Résultat clôture	**35 601,65 €**			**40 477,00 €**		**4 875,35 €**

CONSEIL MUNICIPAL

- L'augmentation de 3 % des taux d'imposition 2014, soit :
  - Taxe d'habitation : 19.38 %
  - Taxe Foncier Bâti : 19.59 %
  - Taxe Foncier Non Bâti : 50.68 %
- Le budget primitif 2014 – budget principal :
  - Section de fonctionnement :
    Dépenses = 1 051 010,99 €
    Recettes = 1 051 010,99 €
  - Section d'investissement :
    Dépenses = 380 359,91 € • Recettes = 380 359,91 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement 2013 du budget annexe locatif en report d'investissement.
- Le budget primitif 2014 – budget locatifs sociaux :
  - Section d'exploitation :
    Dépenses = 51 300,00 € • Recettes = 51 300,00 €
  - Section d'investissement :
    Dépenses = 73 832,85 € • Recettes = 73 832,85 €
- L'attribution des subventions 2014 accordées aux associations (se reporter à l'article dans le présent bulletin municipal).
- La participation 2014 de la Commune dans le cadre du contrat d'association avec l'école Sainte-Thérèse pour un montant total de 24 634 € soit un coût moyen de 648,27 € par élève.
- L'acquisition d'un système numérique pour le copieur de la Mairie dans le cadre de la dématérialisation de la comptabilité publique auprès de la Société ID Copie pour un montant de 1 388 € HT auquel s'ajoute la mise en service et la maintenance annuelle.
- Le zonage d'assainissement des eaux pluviales qui sera annexé au plan local d'urbanisme approuvé.

Le Conseil municipal du 29 mars 2014 après avoir délibéré approuve :

- L'élection de Madame Valérie GAUTIER comme Maire de la Commune de Quilly conformément aux articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.
- L'élection des Adjoints au Maire conformément aux articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.
  SYLVESTRE Jean-Michel, OHEIX Marie-Ange, BUGEL Gervais, BIGET Flavie.

Le Conseil municipal du 14 avril 2014 après avoir délibéré approuve :

- La désignation des délégués aux commissions municipales (voir liste détaillée dans le présent bulletin municipal).
- La désignation des membres de la commission d'appel d'offres (voir liste détaillée dans le présent bulletin municipal).
- La désignation des Conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sous la présidence du Maire :
  - ORAIN Ludovic
  - BUGEL Gervais
  - PLISSONNEAU Jean-Marc
  - SYLVESTRE Jean-Michel
  - VERCHERE Françoise
  - GERARD Claudie
- La Désignation des délégués qui siégeront dans les organismes extérieurs :

• SYDELA (Syndicat Départemental d'énergie de Loire Atlantique) :

Délégués titulaires : GAUTIER Valérie
SYLVESTRE J.-M. (Référent tempête)
Délégués suppléants : OHEIX Marie-Ange
ORAIN Ludovic

• Commission Territoriale du Bassin de Campbon :

Délégué titulaire : GAUTIER Valérie.

• Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'ISAC :

Délégué titulaire : OHEIX Marie-Ange
Délégué suppléant : ORAIN Ludovic

• Syndicat d'assainissement du Haut-Brivet

Délégués titulaires : GAUTIER Valérie
SYLVESTRE Jean-Michel
BUGEL Gervais
Délégués suppléants : OHEIX Marie-Ange
ORAIN Ludovic

- Les délégations ci-dessous au Maire, pendant la durée de son mandat, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale :
  - Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre s'y afférents,
  - Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière communal,
  - Acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
  - Signature des marchés publics dont le montant est inférieur à 5 000 € HT.
- Le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints correspondant à 95 % du taux maximal de l'indice majoré.
- L'attribution de subventions aux associations dont le dossier était incomplet lors du conseil municipal du 17 mars 2014 (se reporter à l'article dans le présent bulletin municipal).
- L'attribution du marché de travaux « aménagement paysager de l'îlot Mairie-école » comme suit :
  Lot n° 1 - Terrassement, voirie, assainissement : Entreprise LANDAIS pour un montant de 132 634,31 € HT,
  Lot n° 2 – Espaces verts et mobilier : Entreprise ARTDAN pour un montant de 15 580,96 € HT.
  La couleur des équipements sera maintenue avec un ral rouge bordeaux.

CONSEIL MUNICIPAL

- La reprise d'une partie des concessions expirées dans le cimetière communal pour un montant de 2500 € TTC.
- Le prolongement de la mission de l'archiviste mis à disposition par le Centre de Gestion 44.
- La proposition de VEOLIA pour le remplacement du poteau incendie situé au 13 le Pont de Quilly pour un coût de 2611,20 € TTC.
- L'attribution du contrat de maintenance de la centrale d'air du groupe scolaire à l'Entreprise ROQUET de Redon (35) pour un coût annuel de 196 € HT.

Le Conseil municipal du 19 mai 2014 après avoir délibéré approuve :

- La désignation des délégués aux commissions consultatives municipales (se reporter à l'article dans le présent bulletin).
- La désignation de Madame le Maire comme interlocuteur privilégié auprès des autorités militaires du département et correspondant des administrés pour toutes questions relatives à la défense.
- La proposition des commissaires titulaires et suppléants qui pourront siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Cette liste, composée de contribuables de la Commune, seront désignés au final par le Directeur Départemental des Finances Publiques.
- La proposition des deux titulaires et deux suppléants qui pourront siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette liste, composée de conseillers municipaux, seront désignés au final par le Directeur Départemental des Finances Publiques.
- La désignation des représentants communautaires (se reporter à la page 4).
- La désignation de Maître CARADEUX, avocat, pour défendre le Plan Local d'Urbanisme de la Commune devant le Tribunal Administratif de Nantes suite à la réception en Mairie de quatre requêtes :
  - n° 1403288-1 présentée par Maître PLATEAUX Antoine, avocat, pour Monsieur LEROUX Jean-Yves,
  - n° 1403553-1 présentée par Maître BASCOU-LERGUE Rémi, avocat, pour Monsieur LAIDIN Jean-Charles,
  - n° 1403556-1 présentée par Maître BASCOU-LERGUE Rémi, avocat, pour Madame TREGRET Marthe,
  - n° 1403316-1 présentée par Maître MUNIER-APAIRE, avocat, pour la Société GUINTOLI.

  Le montant total des indemnités demandées et les frais d'avocat pour la commune s'élève à 22500 €.
- La régularisation du vote des taux d'imposition dans le respect des règles de lien entre les différents taux :

  Taxe d'habitation : 19,38 %
  Taxe Foncière Bâti : 19,59 %
  Taxe Foncière Non Bâti : 50,66 %

  Seul le taux de la taxe foncière non bâti est modifié et passe de 50,68 % à 50,66 %.
- La dérogation scolaire d'une famille domiciliée à Quilly souhaitant poursuivre la scolarité de son enfant sur la Commune de Malville à la rentrée de septembre 2014 compte tenu d'un accompagnement spécifique nécessaire à l'enfant.
  La Commune s'engage à verser les frais liés aux dépenses de fonctionnement.
- L'augmentation de + 0.69 % du tarif des loyers du Clos Guerrioux, du Bois Joli et de la salle paroissiale avec effet au 1er juillet 2014.
- La création d'un emploi saisonnier au service technique du 16 juin au 14 août 2014.
- La signature d'une convention avec l'association PEP44 (enseignement public de Loire-Atlantique) pour la gestion de l'accueil périscolaire suite à la dissolution de l'association Les P'tits Dynamiques à la fin de l'année scolaire en cours.

  Les PEP44 s'engagent à poursuivre le service de l'accueil périscolaire et la commune versera à l'association une participation financière sous forme de subvention chaque année à compter de septembre 2014 jusqu'au 31 août 2018.
  Les sommes de participation sont les suivantes :

  Année 2014 : 5 690 €
  Année 2015 : 20 901 €
  Année 2016 : 22 197 €
  Année 2017 : 23 518 €
- La signature d'une convention avec l'association PEP 44 (enseignement public de Loire-Atlantique) pour la gestion des TAP (temps d'activités péri-éducatifs) imposée par la réforme des rythmes scolaires.
  La participation de la commune est évaluée à 17965 € sur la base de 120 enfants (30 maternelles et 90 élémentaires) à compter du 1er septembre 2014 et ce pour un an.
- L'aliénation du logement communal situé au 11 Grande Rue pour un prix de vente évalué entre 69000 € à 75000 €.
- La décision modificative n° 1 du budget locatif suite à des dégâts intervenus dans un logement locatif au Clos Guerrioux :

  • Section de fonctionnement :

D-61522- Bâtiment	+ 2 100 €
R-7718- recette gestion courante	+ 2 100 €
- Le tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de la Loire Atlantique en 2015.

  On été tiré au sort à partir de la liste électorale :
  - Monsieur Bertrand Dréno,
  - Monsieur Lucien Ducreux,
  - Monsieur Patrick Joncheret.

Recettes d'investissement 2014 = 380 360 €

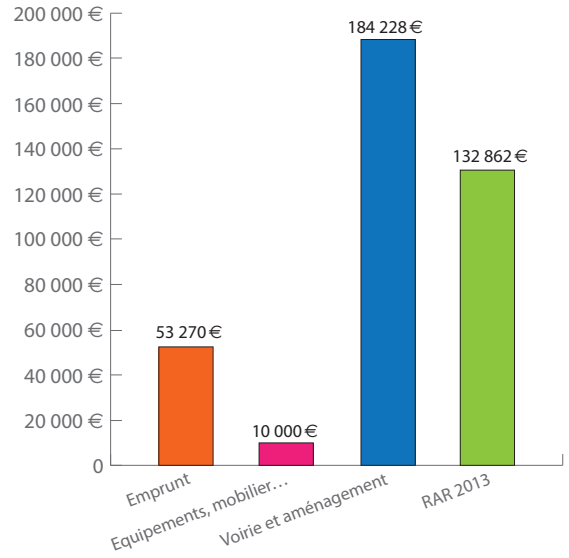

Dépenses d'investissement 2014 = 380 360 €

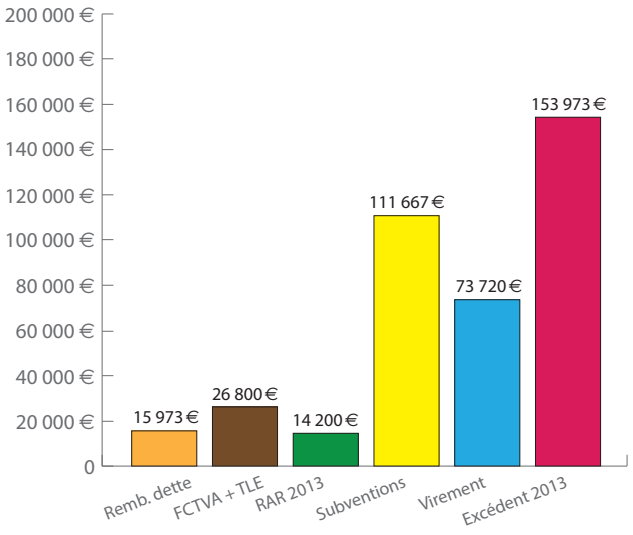

Fonctionnement dépenses Bp 2014

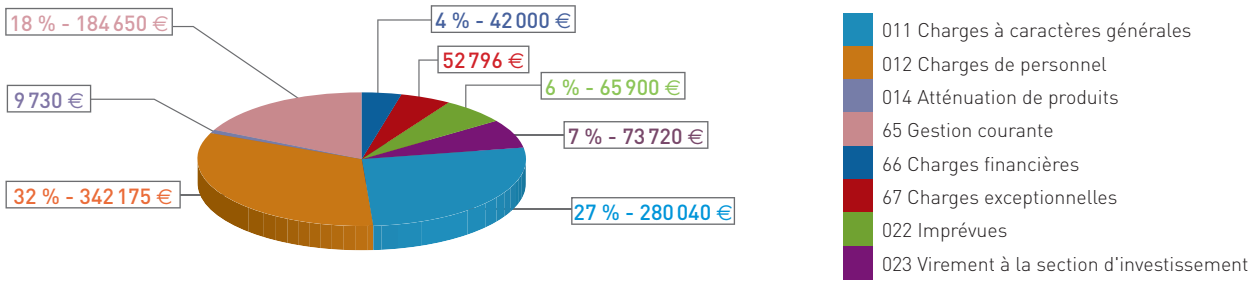
18 % - 184 650 €
4 % - 42 000 €
52 796 €
6 % - 65 900 €
9 730 €
7 % - 73 720 €
32 % - 342 175 €
27 % - 280 040 €
011 Charges à caractères générales
012 Charges de personnel
014 Atténuation de produits
65 Gestion courante
66 Charges financières
67 Charges exceptionnelles
022 Imprévues
023 Virement à la section d'investissement

Fonctionnement recettes Bp 2014

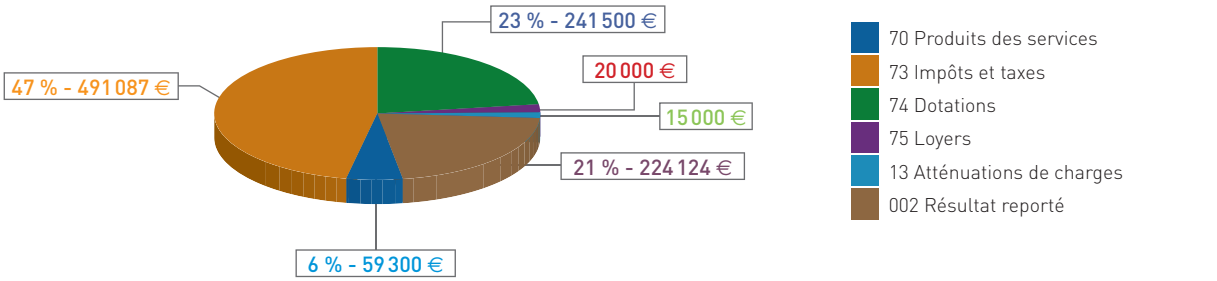
23 % - 241 500 €
20 000 €
47 % - 491 087 €
15 000 €
21 % - 224 124 €
6 % - 59 300 €
70 Produits des services
73 Impôts et taxes
74 Dotations
75 Loyers
13 Atténuations de charges
002 Résultat reporté

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en Conseil municipal du 17 février 2014.
L'intégralité du dossier est tenue à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.
Les plans de zonage ainsi que le règlement sont également consultables sur le site internet de la Commune :

http://www.quilly.fr/

NUMÉROTATION
DES RUES ET DES VILLAGES

La Municipalité a terminé la mise à jour de la numérotation des rues et des villages.
Nous invitons les personnes qui n'ont toujours pas récupéré leur plaque à venir la chercher le plus rapidement possible en Mairie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013

ADAR		1 070,69 €
ADMR		1 000,00 €
ADICLA		222,36 €
ADT	Saint-Nazaire	755,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	Guenrouet	550,00 €
Animation Sportive Départementale		804,00 €
A.P.E.L. Sainte Thérèse	Quilly	70,00 €
CAUE de Loire-Atlantique		96,00 €
Centre Aéré Les Galopins	Guenrouet	1 800,00 €
Comité de fêtes	Quilly	800,00 €
Coopérative scolaire	Quilly	1 612,00 €
Croix Rouge Française	Blain	200,00 €
Donneur de Sang	Ste Anne sur Brivet/Quilly	200,00 €
Fondation du Patrimoine	Nantes	100,00 €
La Main Ouverte	Savenay	250,00 €
Les P'tits Dynamiques	Quilly	3 740,00 €
Musique et Danse en Loire-Atlantique		1 703,64 €
Pause Musique	Campbon	620,00 €
Resto du Cœur Loire Atlantique		600,00 €
Secours catholique de Loire-Atlantique		300,00 €
Service Conseil Logement	Nantes	100,00 €
UNC	Campbon/Quilly	150,00 €
	TOTAL	16 743,69 €

CIMETIÈRE

Opération de mise en conformité du cimetière communal

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du cimetière communal, une procédure de reprise des concessions échues, parfois depuis longtemps, est engagée.

Pour comprendre cette démarche, notons qu'il est prévu à l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales que le renouvellement des concessions est un droit pour le concessionnaire ou leurs ayants droit à l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé et durant les deux années révolues qui suivent son terme.

En revanche, à défaut de paiement de la nouvelle redevance dans le délai imparti, le terrain fait en principe retour à la Commune.

Néanmoins, bien que le renouvellement ne soit plus un droit pour un certain nombre de sépultures ; avant toute décision de reprise des terrains, l'équipe municipale a décidé de proposer aux familles concernées la possibilité de reconduire les droits concédés afin de conserver leurs sépultures en lieu et place.

Ainsi, depuis le début de la procédure et durant tout son déroulement, un arrêté municipal listant les tombes concernées par cette 1re tranche de travaux est affiché au cimetière et à la Mairie de manière à ce que les concessionnaires et ayant(s) droit puissent être informés.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un panneau.

Aussi, pendant toute cette période, chaque famille peut se présenter en Mairie et régulariser la situation juridique de la sépulture ou transférer les dépouilles de leurs parents dans une autre sépulture de son choix.

À défaut, les sépultures seront reprises par la Commune, les restes post-mortem seront alors transférés à l'ossuaire et le nom des défunts consignés dans un registre conservé en Mairie.

Les monuments et tout signe funéraire seront enlevés d'office, détruits et évacués par les soins de la Commune.
Votre participation active par la communication en Mairie de toute précision utile concernant les défunts ou les familles reste un élément fondamental pour mener à bien cette mission qui se déroulera sur plusieurs années.

COLLECTE DE DOCUMENTS POUR LE CENTENAIRE 14-18

La 1re guerre mondiale a laissé dans son sillage nombres d'archives privées qui sont conservées, encore pour la plupart, dans les familles.

Dans le cadre du centenaire du conflit mondial de 14/18, nous recherchons dans un premier temps tous documents relatifs à cette période (photographies, courriers, fiches de mobilisation, ...).

Les documents seront rapidement scannés ou photographiés et restitués à leur propriétaire. À l'issue de la collecte, ils pourront, selon les besoins, être utilisés par la Commune pour préparer une exposition.

Contact et renseignements : Accueil de la Mairie 02 40 91 83 83

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Devant les difficultés rencontrées pour renouveler l'équipe de bénévoles et l'importance de la charge administrative, l'association des P'tits dynamiques qui gère l'accueil périscolaire a décidé d'arrêter son action le 30 juin prochain.

Par délibération en date du 19 mai 2014, le Conseil municipal a décidé de confier la gestion de l'accueil périscolaire à l'association PEP 44 (Pupilles de l'Enseignement Public) dans le cadre d'une convention.

L'accueil périscolaire accueillera donc les enfants à la rentrée de septembre 2014.

L'association « les P'tits dynamiques » ne sera donc plus en charge de l'accueil périscolaire : sa gestion ne sera plus assurée par des parents bénévoles, mais par des professionnels rémunérés par les PEP 44.

La municipalité participera au financement de ce service sous forme de subvention versée aux PEP 44.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les TAP (temps d'activités périscolaires), conséquences des nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée, seront positionnés les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 45 à 16 h 30** à l'école publique.

Là aussi, la Municipalité a choisi de faire appel aux PEP44 pour l'encadrement des enfants de l'école du haut (élémentaire), alors que les enfants en maternelle seront eux encadrés par les ATSEM déjà en place à l'école.

Si vous avez oublié de retourner le questionnaire qui a été distribué à vos enfants, il est encore temps de le déposer en Mairie !

RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE – ANNÉE 2014-2015

Afin de pouvoir gérer au mieux la quantité de repas commandés et en limiter le gaspillage, la Commission « restaurant scolaire », avec l'accord du Conseil Municipal, a mis en place depuis quelques années un système de réservation qui permet d'avoir le choix de réserver les repas à l'année ou à la semaine.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions et les absences doivent s'effectuer en Mairie :

La réservation à l'année

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent tous les jours ou à des jours fixes tout au long de l'année.

L'inscription s'effectue sur une fiche annuelle. La mairie doit être avertie de tout changement pouvant survenir au cours de l'année (En cas d'absence non signalée, le repas est facturé).

À NOTER : pour ce type de réservation nous vous demandons de bien vouloir déposer votre fiche annuelle à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le 11 juillet 2014.

La réservation à la semaine

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent régulièrement ou ponctuellement mais dont les présences ne peuvent être planifiées sur l'année.

L'inscription s'effectue sur un ticket à remettre chaque semaine à l'enseignant.

À NOTER : pour ce type de réservation concernant la 1re semaine de la rentrée scolaire 2014-2015, nous vous demandons de bien vouloir déposer vos tickets à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la Mairie au plus tard le jeudi 21 août 2014.

Les imprévus

En cas d'imprévu, des repas pourront cependant être servis aux enfants dont la famille aura prévenu la Mairie la veille avant 9 h 30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi). Cependant, la mairie pourra refuser une inscription si le nombre de repas disponibles est insuffisant.

Les absences

Toute absence prévue doit être signalée en Mairie au plus tard la veille avant 9 h 30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

En cas de maladie, il est rappelé que l'absence doit être signalée auprès de l'Accueil de la Mairie **avant 9 h 30 pour une absence le jour même**.

En cas d'absence non signalée ou si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2014/2015

Procédure d'inscription pendant les vacances d'été

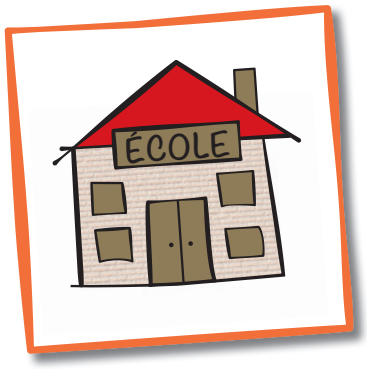

École publique

Pendant les vacances d'été, l'inscription s'effectue en Mairie :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00

Ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

- livret de famille,
- carnet de santé,
- justificatif de domicile

Déménagement : en cas de départ de la Commune durant les grandes vacances, nous vous remercions d'en informer rapidement les services de la Mairie pour permettre d'évaluer au plus juste les prochains effectifs scolaires.

École Sainte-Thérèse

Vous pouvez contacter M^me^ Rodelyne Grantais Roué, directrice de l'établissement, par mail à l'adresse suivante :

ecole.therese.quilly@free.fr.

À partir du 11 août 2014, la directrice est joignable par téléphone au **06 63 99 91 26**.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La voie publique n'est pas une aire de jeux

Afin d'assurer la sécurité de tous, en particulier des enfants, nous vous rappelons que les routes et les parkings ne sont pas des aires de jeux.

Le jardin du Clos Guerrioux et le plateau multisports sont des lieux plus adaptés à cet effet.

Rue du Clos Guerrioux

Soyons vigilants à la sortie du parking de la salle polyvalente et de l'école maternelle.

Beaucoup d'automobilistes tournent encore à gauche malgré le panneau d'interdiction. Nous vous rappelons que toute sortie doit se faire en direction du chemin de la Perrière.
Pour votre sécurité et votre responsabilité, merci de respecter la signalisation.

LE CIVISME PASSE AUSSI PAR LE RESPECT DES AUTRES

Il est très souvent constaté un problème de propreté dans les urinoirs publics du stade de football.

D'après le dictionnaire, le terme urinoir désigne une installation sanitaire destinée à être utilisée pour **uriner.**

Nous informons les personnes concernées qu'un toilette plus confortable et approprié aux matières déposées est disponible juste à côté.

Chacun d'entre nous doit respecter son environnement et surtout ses concitoyens.

CIVISME

Jardin du Clos Guerrioux

Pour rappel, les véhicules deux-roues motorisés ne sont pas autorisés à accéder à l'intérieur du jardin du Clos Guerrioux.

Il est important de respecter la tranquillité et la sécurité de l'ensemble des usagers.

Que chacun fasse un petit effort et les espaces verts n'en seront que plus conviviaux.

QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

Les beaux jours sont arrivés, qui n'a pas envie de tondre sa pelouse, tailler sa haie, sortir son établi ou le barbecue ?
La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect des espaces publics et privés
La liste des sources de litiges entre voisins n'est pas exhaustive, on comprend donc facilement l'intérêt de connaître certaines règles de droit.

Le bruit

Pour la tranquillité du voisinage le bruit excessif est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, instruments de musique, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage.... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores précise : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Par souci du bien-être de tous, merci de respecter ces jours et horaires.

Les animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter attente à la santé des animaux.

Les barbecues

En général, l'utilisation d'un barbecue n'est pas considérée comme un trouble anormal de voisinage, puisqu'elle est souvent épisodique et dépend notamment de la météorologie (sens du vent).

Toutefois, son utilisation ne doit pas causer de dommages à la propriété voisine comme par exemple le noircissement de la façade causé par la fumée ou par la projection de cendres, sous peine de se voir exposer à des poursuites judiciaires pour réparation du préjudice.

Les plantations

Pour les nouvelles plantations, rappelons que l'article 671 du Code Civil impose une distance minimale :

- de 2 m par rapport à la limite de propriété pour des plantations dépassant la hauteur de 2 mètres,
- entre 0,5 et 2 m pour les végétaux dont la hauteur ne devra pas dépasser 2 m,
- toute plantation est interdite entre 0 et 0,5 m.

Pour connaître la réglementation, se reporter également au PLU de la commune

Terrain en friche

Les propriétaires ou ayant droit ont le devoir d'entretenir leur terrain.

Le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter les travaux de remise en état du terrain après mise en demeure.

Brûler ses déchets de jardin est interdit

L'entretien du jardin génère des déchets verts qu'il est interdit de brûler à l'air libre comme le rappelle la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisance d'odeurs ou de fumées), comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique qui peut nuire à la santé.

Déchets concernés par cette interdiction : les tontes de pelouse, les tailles de haies et arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien des massifs floraux ou encore des feuilles mortes.

Solutions de substitution : le compostage individuel, le paillage, la collecte en déchetterie.

LA QUALITÉ DE VIE
DÉPEND DE LA BONNE VOLONTÉ
DE TOUS !!!

NOUVELLE ASSOCIATION À QUILLY

Quad évasion 44

Une nouvelle association sportive est créée sur la commune de Quilly. Cette association Quad Évasion 44 permet de pratiquer le quad en groupe, limitée en nombre de personnes. Des randonnées seront organisées dans la région ainsi que des baptêmes de quad sur terrain privé. D'autres randonnées avec bivouac seront organisées en Corrèze, dans le Cantal et également d'autres projets en Andorre.

Deux manifestations pour les baptêmes de quad seront organisées en fin d'année 2014. La première pour faire découvrir notre passion et partager des sensations sportives et amicales et la seconde pour aider l'association du Téléthon.

L'association Quad évasion 44 est composée de 21 adhérents dont 4 membres dans le bureau :

- Moreau Michel secrétaire,
- Vinson Stéphane trésorier,
- Roué Anthony vice président,
- Veillé Stéphane président.

Cette association n'est pas à but lucratif ni compétitif, elle permet simplement de pratiquer le quad sous forme de loisirs tout en respectant les règles civiques.

Contact : quadevasion44@gmail.com

L'équipe quad évasion 44

Quilly en photos

« Quilly en fête » le 17 mai 2014.

Carnaval des enfants organisé par l'association les P'tits dynamiques, l'amicale laïque et l'APEL Sainte-Thérèse (30 mars 2014).

Journée consacrée à la sécurité routière et organisée par Groupama pour les élèves des deux écoles de la Commune (avril 2014).

Commémoration du 8 mai.

Cérémonie des vœux du Maire (18 janvier 2014).

Une Quillienne médaillée « OR »
au concours départemental
« un des meilleurs apprentis »
spécialité esthétique – cosmétique.
Chloé Rouzineau et le Maire, Valérie Gautier,
lors de la remise des médailles le 13 mai 2014
à Sainte Luce sur Loire.

Remise de la médaille de la ville à Monsieur Raymond Vinet
pour son implication auprès des jeunes depuis plus de 30 ans
comme encadrant sportif
(Cérémonie des vœux du Maire du 18 janvier 2014).

CALENDRIER DES FÊTES 2014

Juin	14	Kermesse	A.P.E.L. Ste Thérèse
	15	Vide grenier	AS Brivet
	21	Fête de l'école	Am. Laïque
Juil.	5	Course cycliste semi-nocturne	Comité sportif
Août	30	Concours de pétanque	Les Boules Dog's
Sept.	6	Loto	Les Chasseurs
	13	Forum des associations	Comité des Fêtes
	14	Rallye vélo	Les Amis de Planté
Oct.	1	Loto	Les Amis Réunis
	4	Soirée années 80	Comité des Fêtes
	11	Loto	AS Brivet
Nov.	9	Vide armoires	A.P.E.L. Ste Thérèse
	8	Concert	Ass. Fillerette
	26	Loto	Les Amis de Planté
Décembre	6	Téléthon	Comité des Fêtes
	7	Animation de Noël et Marché de Noel	La Municipalité et Les Ptits Dynamiques
	12	Spectacle de Noël	A.P.E.L. Ste Thérèse
	19	Goûter de Noël	Am. Laïque
	28	À définir	AS Brivet

NOS VILLAGES FONT LA FÊTE

12 juillet	Le Hérisson
30 août	La Haie
6 septembre	Le Bois Joli
6 septembre	À l'Est de Quilly
13 septembre	Les Quatre Routes

ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE • ÉTÉ 2014

Sur le territoire de Loire et Sillon

Le service Développement Local du Conseil général en collaboration avec l'Office Intercommunal des Sports du canton de Savenay propose à votre enfant différents stages sportifs pendant les vacances d'été. Votre enfant peut participer à plusieurs stages dans la limite des places disponibles.

La plaquette d'information est téléchargeable sur le site du Conseil général de Loire-Atlantique et est également disponible en Mairie.

Pour connaître les disponibilités ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les éducateurs :

Stéphane Marchand : 06 86 45 82 53
stephane.marchand@loire-atlantique.fr

Christine Douillard : 06 76 27 97 56
christine.douillard@loire-atlantique.fr

COMITÉ DES FÊTES

Pour vos réunions de famille, fêtes ou réunions d'association, le comité des fêtes vous propose un barnum, de la vaisselle et des stands.

CONTACT

- **Barnum : 02 40 91 87 05**
- **Vaisselle : 02 40 66 91 37**
- **Stands : 02 40 91 82 69**

Ouvert aux enfants de 3 à 12 ans :

VACANCES D'ÉTÉ
du 7 juillet au 1er août

Dans les locaux de l'école des 3 Chênes de Guenrouët

Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00
(Possibilité d'accueil à partir de 7 h 15 jusqu'à 18 h 30 sur réservation)

Pour toute information :

Contact : **Patricia COUVRAND**, Coordinatrice accueils périscolaires, mercredis et vacances au **06 87 27 30 38** ou **couvrand-galopins@live.fr**

Nous acceptons les chèques vacances et les CESU.

Si vous souhaitez rejoindre les bénévoles de l'association, n'hésitez pas à nous contacter.

LES ARTS DU CIRQUE EN PISTE EN LOIRE ET SILLON

En partenariat avec les 8 communes de son territoire, la Communauté de Communes Loire et Sillon expérimente pour cette année l'organisation d'une manifestation culturelle. Celle-ci propose aux habitants de découvrir les arts du cirque à travers des ateliers de pratiques artistiques, des lectures, des expos, des spectacles...

Pour l'occasion, plusieurs artistes ont été appelés à participer au projet. Et c'est notamment la compagnie Bibendum Tremens qui a été choisie pour tisser des liens avec les habitants pendant toute la durée de l'événement, de mars à juillet prochain.

En juin, les écoles publique et privée de Quilly participeront à des ateliers jonglerie et clown avec Sam, Olivier, Chriq et Pierre, les artistes de la compagnie Bibendum Tremens.

Début juillet, la compagnie Bibendum Tremens reviendra en Loire et Sillon et installera son chapiteau pendant une semaine sur le Champ de foire à La Chapelle Launay. Elle présentera son spectacle « Un Caillou dans la Chaussure » les mercredi 2 juillet à 15 h 00, samedi 5 juillet à 20 h 30 et dimanche 6 juillet à 17 h 00.

Exposition Circus présentée par Laurence Guennec

La funambule noctambule, la dresseuse d'escargot, l'homme-canon et son fidèle compagnon... Au travers de photographies poétiques, Laurence Guennec a imaginé une famille fantastique complètement sortie d'un vieux cirque forain. L'occasion de se plonger dans un univers burlesque et loufoque.

À partir du 24 juin, découvrez l'exposition Circus dans chaque commune !

10 portraits sont exposés dans l'ancien office de tourisme, place du marché à Savenay et 11 photographies grands formats sont reparties dans les 8 communes du territoire... saurez-vous toutes les retrouver ?

Exposition Circus visible en extérieur

Dans le cadre des « Mercredis, Qui lit ? »

Mercredi 25 juin 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 à la bibliothèque de Quilly

Les bibliothécaires de Quilly convient petits et grands à les rejoindre pour partager des lectures d'albums, de contes ou d'histoires sur le thème du cirque.

Entrée libre

TRANSPORTS SCOLAIRES 2014-2015 : N'OUBLIEZ PAS LES INSCRIPTIONS !

La Communauté de communes Loire et Sillon souhaite rappeler aux nouveaux bénéficiaires ou aux retardataires que les inscriptions au service de transport scolaire ont été enregistrées entre le 1er mai et le 15 juin 2014. Les demandes de réinscription formulées hors délais seront pénalisées de 20 euros par famille conformément aux dispositions prescrites par le Conseil Général.

Pour toute nouvelle inscription, il est demandé à tout nouvel arrivant sur le territoire de bien vouloir prendre contact au plus vite avec le service Transports de la Communauté de communes Loire et Sillon au 02 40 56 80 69. L'inscription sous réserve de résultat d'examen ou d'affectation est acceptée et doit être cependant confirmée pour être prise en compte.

Les listes des élèves inscrits aux transports scolaires, les horaires et numéros de car seront donnés à titre indicatif en mairie à partir de fin août. Des ajustements peuvent avoir lieu après la rentrée et sont consultables en ligne sur :

www.sedeplacer.loire-atlantique.fr

Pour information, **le service Transports de la Communauté de communes Loire et Sillon est situé dans la zone d'activité des acacias, rue des Saules à Savenay.**

Dans le cadre de sa compétence Développement Touristique, la Communauté de communes Loire et Sillon s'est dotée d'une nouvelle signature :

LOIRE & SILLON TOURISME, LE SENTIMENT DE LA NATURE

Un guide touristique, une carte des animations et un Pass Découverte seront bientôt disponibles.

BIBLIOTHEQUE DE QUILLY

Des collections à votre disposition.

Depuis l'intégration de la bibliothèque à la communauté de communes Loire et Sillon en janvier 2013, les collections se sont enrichies.

La bibliothèque de Quilly en quelques chiffres :

- + 4 000 documents à découvrir sur place
- Près de 900 BD et mangas jeunesse et adulte
- 300 romans pour la jeunesse et autant de romans policiers pour les adultes
- 1 nouvel abonnement à la revue numérique interactive Mobiclic pour les 8-13 ans
- 1 accès aux 50 000 documents de la médiathèque Loire et Sillon grâce à la « navette » mise en place depuis le mois de janvier 2014.

La bibliothèque, un lieu d'échanges et de rencontres au service des habitants

Retour sur une année riche en événements culturels à la bibliothèque de Quilly avant de dévoiler la programmation estivale concoctée par l'équipe de la bibliothèque.

Une année scolaire sous le signe de la rencontre

Pendant l'année scolaire, la bibliothèque a accueilli les enfants des classes élémentaires de la commune et leur a proposé des sélections thématiques, des lectures, la découverte du kamishibaï... La rencontre avec **Béatrice Nicodème**, auteur de romans pour la jeunesse avec les classes de CM1 et CM2 restera le temps fort de l'année, car il a permis aux enfants de rencontrer pour la première fois un écrivain leur parlant de son travail d'auteur. Une rencontre qui sera, qui sait, à l'origine de vocations ?

Une fois par mois, l'équipe de la bibliothèque a également animé Les « Mercredi, qui lit ? », nouvelle animation mise en place auprès d'un public varié ... un rendez-vous ouvert à tous, pour partager un moment de détente et de lecture, amené à perdurer à partir de la rentrée prochaine.

Pour la première fois, la bibliothèque de Quilly s'est également associée au Festival Handiversité en mai, permettant la découverte d'une forme de langage associant signes, pictogrammes et lecture : Le Makaton. Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et pleine de connivence entre les participants.

Enfin, une grande soirée Vampires s'est déroulée le vendredi 11 avril, en partenariat avec l'association « Thé à trac' tif ». Un moment convivial et original pour un public n'ayant pas peur du noir !

L'été à la bibliothèque

Pendant les vacances d'été, la bibliothèque adapte ses horaires, et propose un programme d'animations de plein air.

Horaires d'été :

- Mardi de 16 h 30 à 18 h 30 ; Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 ; Samedi de 10 h 00 à 12 h 00. La permanence du vendredi est supprimée.
- Fermeture le samedi 16 août.

À l'ombre des livres

Cet été, la bibliothèque prendra le chemin des villages avec une sélection de livres à découvrir et partager. Attention, cette animation sera annulée en cas de pluie.

- Mercredi 30 juillet, Le Parc, à partir de 10 h 00.
- Mercredi 27 août, La Renais, à partir de 10 h 00.

NAVETTE, MODE D'EMPLOI

Vous recherchez un document (livre, BD, magazine, CD, DVD) que votre bibliothèque ne possède pas.

Comment faire pour l'obtenir ?

1. Vérifiez sa disponibilité dans le catalogue de la médiathèque Loire et Sillon (www.bibliotheques.cc-loiresillon.fr)
2. Si ce document est référencé, effectuez une réservation, **quelle que soit la bibliothèque où se trouve ce dernier** :
   - soit en demandant au bibliothécaire de le faire pour vous ;
   - soit en vous connectant avec votre identifiant (numéro sur votre carte de lecteur) et votre mot de passe (par défaut, année de naissance) sur le site internet.
3. Indiquez la bibliothèque de **votre choix où vous souhaitez récupérer le document**
4. Si la médiathèque ne propose pas ce document, et s'il est disponible dans les collections de la bibliothèque départementale, les bibliothécaires peuvent effectuer pour vous une demande de réservation
5. Quand le document est disponible, **vous êtes informés** par courriel ou par courrier
6. Il ne vous reste plus qu'à venir le **récupérer** !
7. Pour le rapporter, **vous pouvez le déposer dans n'importe quelle bibliothèque**, son acheminement sera effectué par nos soins.

Ce service est gratuit.
Pour plus de renseignements, contacter les bibliothécaires

Informations pratiques et renseignements

Tél. 02 40 91 88 10
Bibliotheque.quilly@cc-loiresillon.fr
www.bibliotheques.cc-loiresillon.fr

Ludothèque de Savenay

Le Ludobus, service de prêt décentralisé de la ludothèque de Savenay, sera présent tous les 1er mardis du mois de 17 h 30 à 18 h 45 aux Pirogues à Sainte-Anne sur Brivet, 2 rue du Mortier Plat.

Pour rappel, le ludobus est un service de prêts de jeux décentralisé de la ludothèque. Un animateur vient avec ses malles de jeux pour tous les âges et les personnes peuvent emprunter, comme à la ludothèque, 5 jeux pour un mois. Seule contrainte : venir à un jour et horaire précis.

L'OFFICE DE TOURISME LOIRE ET SILLON VOUS CONCOCTE UN ÉTÉ ANIMÉ !

Cet été, à Quilly, c'est...

« La vie de Château » théâtre promenade

11 août à partir de 17 h 00

En partenariat avec les **Amis de la Chapelle de Planté**, les **Tréteaux de Quilly** et l'association de randonnée de l'Estuaire au Sillon, l'Office de Tourisme vous propose une balade ponctuée de pauses surprenantes et drôles pour en savoir plus sur la vie d'un personnage célèbre de la commune.

Boucle de 5,6 km. Petite collation conviviale à l'arrivée et possibilité d'apporter son pique-nique.

Informations, tarifs et réservations au 02 28 01 60 16.

ET PARTOUT AILLEURS EN LOIRE ET SILLON...

- **À la recherche du trésor** – Découverte ludique du patrimoine
  9 juillet – Château de l'Escurays – Prinquiau – 15 h 00
  27 août – Abbaye de Blanche-Couronne – La Chapelle-Launay – 15 h 00
- **À vélo dans l'estuaire** – Balade commentée
  15 juillet et 5 août – Entre PRINQUIAU et BOUEE – 11 h 00
- **Nuit des étoiles** – Animations ludiques et observation des étoiles
  23 juillet et 20 août – Domaine de la Ducherais – CAMPBON – 21 h 00
- **Le miel dans tous ses états** – Visite, atelier culinaire et dégustation
  20 août – La Jaguais – CAMPBON – 14 h 00
- **La Cordée de Savenay** – Visite insolite
  31 juillet et 7 août – Centre ville – Savenay – 17 h 30 et 20 h 30
- **Entre paroles et musique** – Atelier d'écriture / veillée poétique et musicale
  6 septembre – Abbaye de Blanche-Couronne – LA CHAPELLE-LAUNAY 14 h 30 / 20 h 30
- **Journées Européennes du Patrimoine** – Entre culture et nature, le patrimoine de l'Estuaire : visite commentée
  20 septembre – Entre LAVAU et CORDEMAIS – 10 h 00

Horaires de l'Office de Tourisme

Du 15 juin au 15 septembre

Du mardi au samedi : 9 h 00 - 12 h 30
et 14 h 00 - 18 h 00

Entre le 15 juillet et le 15 août

Du mardi au samedi : 9 h 00 - 12 h 30
et 14 h 00 - 18 h 00
Dimanche : 10 h 00 - 12 h 30

N'hésitez pas à nous contacter :

Office de Tourisme Loire et Sillon • 5 place Guépin • 44260 SAVENAY
02 28 01 60 16 • ot.loiresillon@wanadoo.f • Site web : www.ot-loiresillon.fr

CANICULE - INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

En août 2003, notre pays a connu une forte période de canicule qui a eu des conséquences sur la surmortalité des populations les plus vulnérables, notamment des personnes âgées.

Les pouvoirs publics ont tiré des enseignements de cette situation en organisant la mise en place d'un plan départemental canicule et confient à chaque mairie la charge de recenser sur un registre, à titre préventif, les personnes de plus de 65 ans ou handicapées désireuses de s'y inscrire.

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'urgence, le registre communal regroupe des informations telles que l'identité, l'âge et le domicile des personnes qui en font la demande et, le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

Pour vous inscrire ou pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

En période de fortes chaleurs ou de canicule
Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...
Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...
Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
Je ne reste pas en plein soleil.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
Je ne consomme pas d'alcool.
Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
Je prends des nouvelles de mon entourage.
TBWA\CORPORATE © Alexis / C. Maréchal Réf. 260-40411-A État des connaissances - avril 2011
En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr
www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

PROCESSIONNAIRE DU PIN : LA CAMPAGNE DE LUTTE 2014

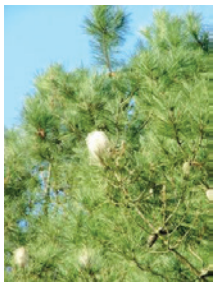

Cette année encore, la FDGDON44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres : défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

À partir du mois de septembre, et jusqu'en décembre, la FDGDON 44 interviendra chez les particuliers **préalablement inscrits auprès de leur mairie** (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles.

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (bacille de Thuringes), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale **doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 25 JUILLET 2014.**

Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter la FDGDON 44 au 02 40 36 83 03
ou consulter notre site www.fdgdon44.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOYAGER AVEC UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

La validité de la carte d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures ; cette prolongation de 5 ans de la validité de la carte est automatique.

Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si l'usager projette de voyager avec sa carte nationale d'identité, il peut télécharger, selon le pays dans lequel il se rend, une fiche d'information attestant de la prolongation de la validité de sa carte d'identité sur le site :

http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI

Lila® à la demande

Pour vos déplacements locaux au quotidien, Lila à la demande vous transporte, en venant vous chercher à votre domicile.

Les **Communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire** en partenariat avec le Conseil Général ont souhaité faire évoluer le service de transport à la demande afin de mieux répondre à la demande des usagers.

Fonctionnant en **porte à porte et sur réservation**, le service vous permet **d'être pris en charge et d'être transporté dans le lieu de votre choix** à l'intérieur des territoires des Communautés de communes Loire et Sillon et Cœur d'Estuaire.

Il est possible de choisir son déplacement parmi 6 demi-journées suivantes :

Horaires du Service Lila à la demande

Jour	Prise en charge	Retour
Mardi matin	9h-9h30	11h30-12h
Mercredi matin	9h-9h30	11h30-12h
Mercredi après-midi	14h-14h30	17h30-18h
Jeudi matin	9h-9h30	11h30-12h
Vendredi matin	9h-9h30	11h30-12h
Vendredi après -midi	14h-14h30	17h30-18h

Inscriptions

Demandez votre carte "Lila à la demande " en mairie de votre commune ou à la Communauté de communes Loire et Sillon. Cette carte est gratuite et simplifiera votre réservation.

Réservation

Appelez au 02 40 56 88 45 au plus tard la veille de votre déplacement. Le service de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30-12 h 00 et 14 h 00-16 h 30.

Les tarifs

Les tickets Lila valables sur le réseau départemental de lignes régulières le sont aussi sur Lila à la demande (validité 2 heures, aller et retour).

Cette tarification permet la correspondance avec les réseaux de transport urbains de la **TAN** (Agglomération Nantaise) et de la **STRAN** (Agglomération Nazairienne)

Titres en vigueur à partir du 1er septembre 2013

Ticket plein tarif : 2,40 € le trajet soit 4,80 € aller+retour

Ticket réduit : 2,10 € le trajet, tickets vendus par carnets de 10 tickets, soit 4,20 € aller + retour

www.loire-atlantique.fr

Groupama

Assurances - Banque

24/24H

au N° Vert gratuit depuis un poste fixe

0 800 034 033

13 rue de Nantes - 44260 SAVENAY

Tél. 02 40 56 93 73 - Fax 02 40 56 96 09

VENTE VÉHICULES NEUFS & OCCASIONS TOUTES MARQUES

20 rue de Bouvron • 44750 CAMPBON • Tél. 02 40 56 55 89 • Fax 02 40 56 50 67

Email : garage.plissonneau@wanadoo.fr

CAMPBON TV VIDÉO SERVICE

VENTE - TV - VIDÉO - HIFI - DÉPANNAGE ÉLECTROMÉNAGER

INSTALLATIONS ANTENNE

Mme LECLERC Murielle

CANALSATELLITE LE MEILLEUR DU NUMERIQUE

24 place de l'Église • CAMPBON

ct.vs@wanadoo.fr • Tél./Fax 02 40 56 56 23

J.M.A.
Plomberie • Chauffage
Électricité
Énergies renouvelables
4 rue du Hérisson - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 19 72 - Fax 02 40 24 79 05

TAXI CAMPBON

à votre service

Mme Gabrielle MOINARD

29, avenue des Sports - 44750 CAMPBON

Domicile 02 40 56 56 32 - 06 08 21 73 48

Crédit Mutuel

LA banque à qui parler

BANQUE • ASSURANCES

Ouvert : du mardi au samedi midi

Tél. 02 28 96 05 16 • Mail : 3602500@creditmutuel.fr

15 place de l'Église • CAMPBON

PLÂTRERIE - DÉCORATION - STAFF

CHRISTOPHE BRODU

Pour tous vos travaux de plâtrerie neuf ou rénovation

Le Pont Riou - **44750 QUILLY**

Tél. 02 40 88 27 98 - Fax 02 40 91 83 11

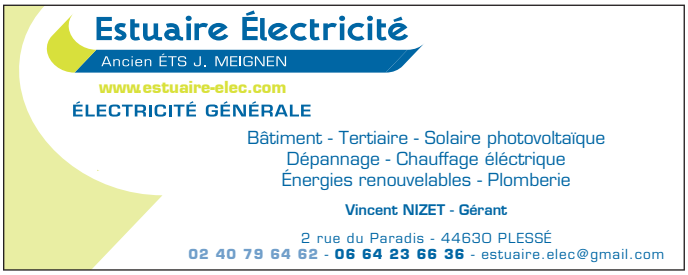
Estuaire Électricité
Ancien ÉTS J. MEIGNEN
www.estuaire-elec.com
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Bâtiment - Tertiaire - Solaire photovoltaïque
Dépannage - Chauffage électrique
Énergies renouvelables - Plomberie
Vincent NIZET - Gérant
2 rue du Paradis - 44630 PLESSÉ
02 40 79 64 62 - 06 64 23 66 36 - estuaire.elec@gmail.com

Ghislain BRODU

Menuiserie - Charpente

Escaliers • Parquets • Lambris • Volets roulants

Fenêtres bois - alu - PVC • Rénovation

Préaux • Vérandas • Habillage façades et pignons

Agencements : placards - magasins et bureaux

18 rue du Haut Chemin - 44260 PRINQUIAU - **Tél./Fax 02 40 56 63 17**

INFOS PRATIQUES

Mairie de Quilly
Tél. 02 40 91 83 83 - Fax : 02 40 91 88 06
Mail : mairie.de.quilly@wanadoo.fr
Site internet : www.quilly.fr
Horaires d'ouvertures :
Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00, ainsi que le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Bibliothèque municipale
Tél. 02 40 91 88 10
Mail : bibliothequedequilly@orange.fr
Site internet :
www.bibliotheques.cc-loiresillon.fr/
Horaires d'ouvertures :
Mardi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.
Mercredi et samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Restaurant scolaire
Secrétariat en mairie
Tél. 02 40 91 83 83

Accueil périscolaire
Tél. 02 40 91 88 08

École publique
Tél. 02 40 91 88 09

École Sainte-Thérèse
Tél. 02 40 88 14 34

Correspondants presse
Ouest-France :
Jean-Claude CHARBONNIER
Tél. 06 13 83 09 76
Mail : Jean-claude.charbonnier170@orange.fr
Presse-océan :
Edith DUCREUX - Tél. 02 40 88 07 89
Mail : edepresoc@wanadoo.fr

Service PMI (protection maternelle et infantile)
Le 1er mardi du mois à Campbon sur rendez-vous.
Modulaire médico-social
Rue de la Roulais
Tél. 02 40 56 91 80

RAM (relais assistante maternelle)
Parc de la Soubretière - 42260 Savenay
Tél. 02 40 95 64 48

Centre médico Social
32 rue de Nantes à Savenay
Tél. 02 40 56 91 80

Communauté de communes Loire et Sillon
2 bd de la Loire - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 81 03

Collecte des ordures ménagères
Ramassage le mardi matin
CCLS service environnement :
Tél. 02 40 56 82 53

Déchetterie de Campbon
Zone artisanale « les Fours à Chaux »
Ouverte le lundi de 14 h 00 à 17 h 00.
Du mardi au samedi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Office du tourisme Loire et Sillon
Tél. 02 28 01 60 16

LILA à la demande
Tél. 02 40 56 88 45

Service Emploi
Communauté de communes Loire et Sillon
2 bd de la Loire - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 80 85

Mission locale et rurale du Sillon
(Pour les jeunes de 16 à 25 ans)
Sur rendez-vous :
2 bd de la Loire - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 81 03

Trésor public
7 rue de Malville - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 90 90

La poste de Campbon
Tél. 02 40 56 59 48

Cure - Presbytère de Campbon
4 place de l'Église
Tél. 02 40 56 55 86

CPAM point d'accueil
Tél. 36 46

Caisse d'Allocations Familiales
22 rue de Malville - 44044 Nantes
Tél. 0 810 25 44 10
Permanences :
- Pontchâteau (5 ter Place de l'Église) le lundi de 9 h 00 à 12 h 00.
- Savenay (complexe polyvalent) le mardi de 9 h 00 à 12 h 00.

ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Permanence le 1er jeudi de 14 h 00 à 17 h 00 (complexe polyvalent de Savenay).
Permanence juridique : 02 40 66 80 29

Service Conseil Logement
- Saint-Gildas-des-Bois (Espace Lampridic - rue des Forges) : 2e mercredi de 10 h 00 à 12 h 00.
- Saint-Nazaire (Maison du peuple) : 2e et 4e mercredi de 14 h 00 à 18 h 00.

CARSAT
Tél. 3960
Permanences :
- Savenay (complexe polyvalent) : le 1er jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 et le 3e jeudi de 9 h 00 à 12 h 00.
- Pontchâteau (1 place du Marché) : le 1er et le 4e jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le 3e mercredi de 9 h 00 à 12 h 00.

MSA
Tél. 02 40 41 39 39
Pontchâteau (1 place du Marché) :
le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00.

Centre médico psychologique
34 rue de Nantes - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 84 90
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)
11 av René Coty - 44600 Saint-Nazaire
Tél. 02 40 66 53 08
Permanences :
- Savenay (Centre Médico Social) : le 2e mardi de 9 h 00 à 12 h 00.
- Pontchâteau (Centre Médico Social) : le 3e jeudi de 14 h 00 à 17 h 00.

FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés)
Savenay (Complexe polyvalent) :
le 4e vendredi de 17 h 00 à 18 h 00.

AIDE À DOMICILE

ADAR
Tél. 02 40 42 86 06

ADMR
Tél. 06 65 90 82 11

ADT
Tél. 02 40 88 29 19

ACCES REAGIS
(Association cantonale pour les chômeurs des environs de Savenay)
1 rue Hoche - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 84 83

APPELS D'URGENCE

POMPIERS : 18
Portable : 112 (numéro d'urgence européen)

GENDARMERIE : 17

SAMU (urgences médicales) : 15

SAMU social (sans abris) : 115

Allo enfance en danger : 119

Hôtel-Dieu - C.H.U. NANTES
Tél. 02 40 08 33 33
Urgences : Tél. 02 40 08 38 95

Centre hospitalier de Saint-Nazaire
11 bd Georges Charpak
Tél. 02 40 90 60 00

Centre anti-poison d'Angers
Tél. 02 41 48 21 21

Le Sillon - SAVENAY - 02 40 58 91 24 - www.sillon.fr - imprimé avec des encres végétales